



Certificat prouvant la nécessité de traverser la frontière pour les travailleurs frontaliers résidant en Belgique

Ce formulaire, établi par le gouvernement luxembourgeois, est fourni à l'employeur pour attester la relation de travail avec le salarié. Ce certificat sert de preuve de la nécessité de franchir la frontière entre la Belgique et le Luxembourg dans le cadre de la situation COVID19.

Données concernant l'employeur

Nom de la société:
(raison sociale)

Nom du représentant:

Prénom:

Rue:

Numéro:

Code postal:

Localité:

Téléphone:

Données concernant le salarié

Nom du salarié:

Prénom:

Numéro d'identification national:

Rue:

Numéro:

Code postal:

Localité:

Nationalité:

Pays:

Lieu:

Date:

(jj-mm-aaaa)

Lieu:

Date:

(jj-mm-aaaa)

(Signature du salarié)

(Signature et cachet de l'employeur)

Il est confirmé que la présente déclaration est complète et exacte. L'employeur soussigné déclare par la présente que le salarié susmentionné est employé chez lui. Conformément aux dispositions légales en matière de la protection des données, les soussignés sont informés que les réponses données dans ce formulaire ne peuvent être utilisées que comme preuve de la nécessité de franchir la frontière.